

Les délibérations relatives à la première séance de la session ordinaire de février 2016

Les délibérations de la 1ère séance de la session Communale ordinaire du mois de février 2016, tenue le 4 février 2016, ont porté sur plusieurs axes d'ordre organisationnel, juridique et social. A cet effet, le conseil Communal a étudié les points inscrits à l'ordre du jour de cette 1ère séance et ce comme suit :

Points adoptés

- 1***. Présenter le rapport de M. le Président du Conseil Communal de Marrakech, retraçant les différentes actions entreprises par Monsieur le Président dans le cadre de ses attributions et conformément à l'article 106 de la loi organique n° 113.14 relative aux collectivités locales.
- 2***. informer et débattre de la situation du secteur de la santé au sein de la ville de Marrakech (état des lieux et perspectives).
(La convocation a été envoyée à M. le Délégué régional de la santé et M. le Directeur de CHU)
- 3***. Informer le Conseil Communal des rapports élaborés par les représentants du Conseil Communal auprès du conseil administratif de la société Avilmar.
- 4.** Déléguer à M. le Président du Conseil Communal de Marrakech le droit de prendre les dispositions nécessaires pour conclure des conventions de partenariat avec les institutions, les ONG et les associations à caractère social et humain ainsi que tout , dans l'attente de les soumettre au Conseil Communal pour statuer.
- 5.** Statuer à propos de la demande de M. Mohamed BAQQA, membre du conseil concernant son adhésion à la Commission chargée de la planification, des affaires économiques du budget et des finances.
- 6.** Nomination des représentants du conseil dans les commissions permanentes locales du Régime d'Assistance Médicale RAMED en vertu de l'article n° 12 de décret n° 2.08.177 du 29 septembre 2008 portant application des dispositions du livre III de la loi n° 65-00 relatives au régime d'assistance médicale comme il a été modifié et complété.
(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).
- 7.** Eude et approbation de la convention cadre de partenariat entre le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique et la Wilaya de la Région Marrakech – Safi et la Commune de Marrakech pour la promotion de la sécurité routière au niveau locale de la ville de Marrakech.

Points reportés

- 8.** Eude et approbation de la convention relative au financement et la réalisation du programme curatif des maisons menaçant ruine au sein de la médina de Marrakech (3ème tranche 2016 – 2017).
(La convocation a été envoyée à M. le Délégué régional de l'Habitat et de la Politique de la Ville à Marrakech et M. le Directeur de la société Al Omrane Marrakech et M. le directeur de l'Agence Urbaine de Marrakech)

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

** les points 1,2 et 3 sont uniquement pour l'information, ils ne sont pas objet de vote.*